



VARENNES

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
RÈGLEMENT D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Varennes statuera sur une demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme, telle que présentée par le propriétaire ci-après mentionné, lors d'une séance générale qui se tiendra le **3 avril 2023 à compter de 20 h** à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique.

Demande numéro 2023-025 – 2250, boulevard René-Gaultier

La demande vise à permettre l'agrandissement d'une aire de stationnement en cours avant, sise au 2250, boulevard René-Gaultier, en dérogeant au règlement de zonage 707 de la Ville de Varennes de la manière suivante :

- Déroger à l'article 113, afin d'autoriser la présence de cases de stationnement à moins de 1 mètre d'une ligne de rue.
- Déroger à l'article 122, afin de retirer la bande tampon entre une ligne avant de terrain et tout autre aménagement.

Le terrain porte le numéro 6 003 630 du cadastre officiel du Québec, dans la zone H-474.

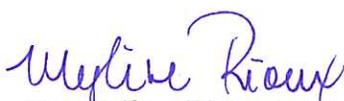
Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande ou transmettre par écrit ses commentaires à la greffière d'ici cette date, aux coordonnées suivantes :

**Service des Affaires corporatives
et du Greffe**
VILLE DE VARENNES
175 rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 1T5
greffe@ville.varennes.qc.ca

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**.

Donné à Varennes ce 15 mars 2023.

La Greffière adjointe du Service des Affaires corporatives et du Greffe,


M^{me} Mylène Rioux, OMA

▼
Hôtel de ville
Services administratifs
175, rue Sainte-Anne, case postale 5000
Varennes (Québec) J3X 1T5
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 652-2655

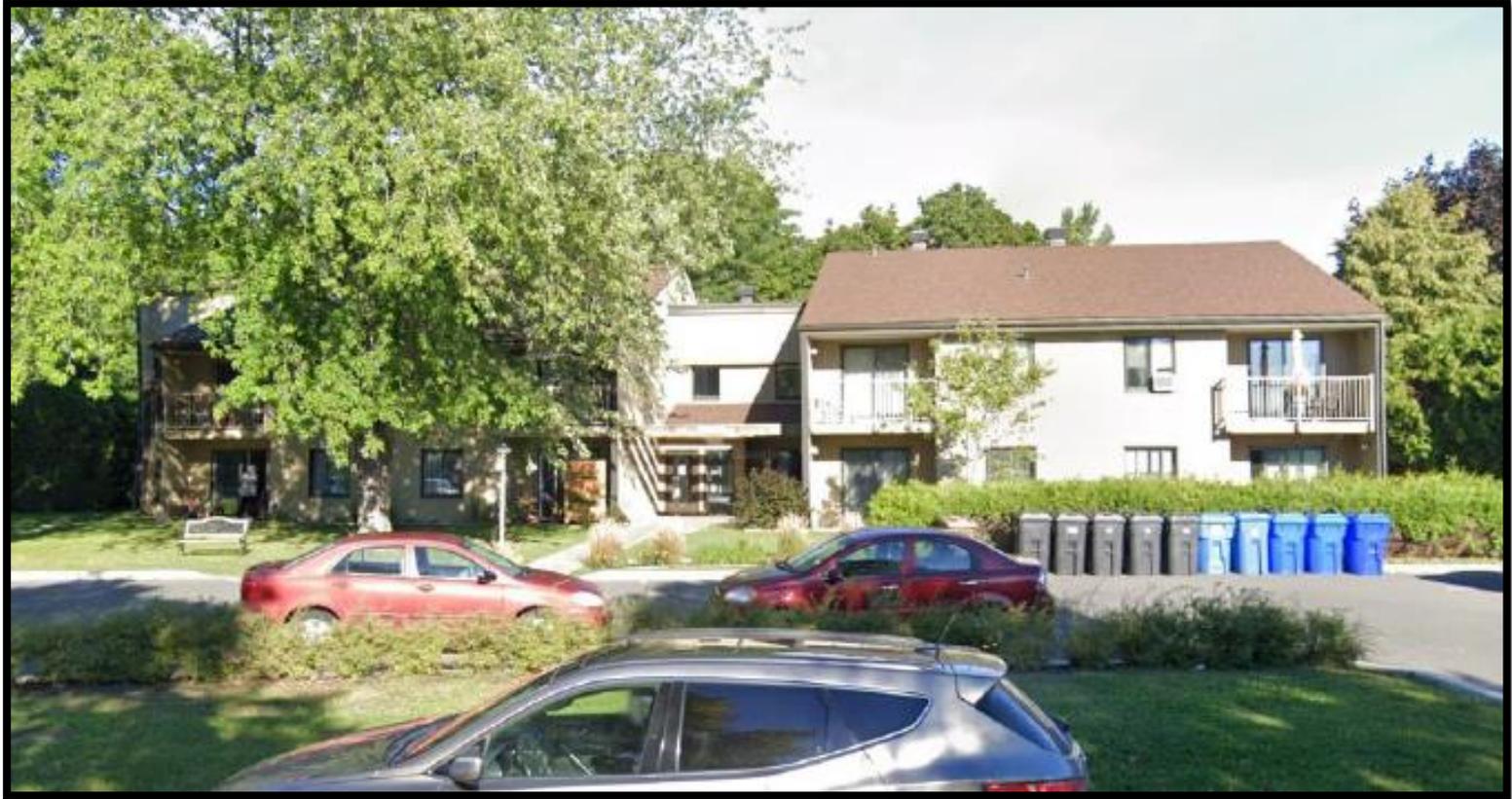
▼
Bibliothèque de Varennes
Service arts, culture et bibliothèque
2221, boul. René-Gaultier
Varennes (Québec) J3X 1E3
Téléphone 450 652-3949

▼
Garage municipal
Service des travaux publics
2650, rue Sainte-Anne
Varennes (Québec) J3X 0B6
Téléphone 450 652-9888
Télécopieur 450 929-1636



**Document accompagnant l'avis public pour la
demande de dérogation mineure n° 2023-025 afin de
permettre la modification d'une aire de stationnement
sise au 2250, boul. René-Gaultier
(lot 6 003 630 du Cadastre Officiel du Québec)**

PRÉSENTATION DU DOSSIER (EMPLACEMENT VISÉ PAR LA DEMANDE)



NATURE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'une aire de stationnement en cours avant, le tout, tel que présenté sur le plan de la compagnie Genexco, dossier GEN21-1200, en date du 27 janvier 2023.

Le projet vise à agrandir l'aire de stationnement située en cour avant afin d'ajouter une cases de stationnement pour personne handicapée. L'impact qu'a le projet est de rapprocher les cases vers la voie publique et de retirer la zone tampon exigée par le règlement de zonage. Les plantations entre l'aire de stationnement et le trottoir sont conservées et déplacées. Deux nouveaux arbres seront plantés en cour avant et les arbres matures seront conservés et protégés lors des travaux. Le réaménagement implique également une réfection des trottoirs pour accéder au bâtiment et une relocalisation des bacs roulants.

NATURE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le projet présenté a été analysé en fonction du règlement de zonage numéro 707. Le projet n'est pas conforme au règlement de zonage # 707. En effet, les éléments dérogatoires suivants ont été identifiés:

- présence de cases de stationnement à moins de 1 mètre d'une ligne de rue (article 113)
- absence de la bande tampon entre une ligne avant de terrain et tout autre aménagement (article 122)

À cet effet, une demande de dérogation mineure a été déposée afin de régulariser la situation.

Par ailleurs, certains éléments techniques devront être validés avant l'émission du permis / certificat d'autorisation.

Le dossier a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme en date du 8 mars 2023. Les membres ont fait une recommandation favorable.